



DOSSIER A COMPLETER PAR LE PETITIONNAIRE

Direction Eau et Assainissement
 Dossier suivi par : Cécile AMBLARD
 Antoine LE PEMP
 Tel : 02 47 75 29 30
 Mail : controle@tours-metropole.fr

(NOM/PRENOM) :
 (ADRESSE) :
 (VILLE) :

OBJET : Demande d'autorisation de pose d'une installation d'assainissement autonome du 01/04/2020 au 31/12/2020

Madame, Monsieur,

Vous allez poser une installation d'assainissement autonome. Pour permettre au service assainissement de la Métropole d'émettre un avis sur le projet et la réalisation, je vous prie de bien vouloir me retourner :

- La fiche descriptive ci-jointe, dûment complétée,
- Le plan de situation au 1/25 000^{ème} ou 1/50 000^{ème} (localisation du lieu-dit sur le territoire communal),
- L'extrait cadastral du secteur (localisation de la parcelle sur le lieu-dit),
- Le plan de masse au 1/500^{ème} de l'installation où figurera la situation des différents éléments du dispositif (ouvrages, conduites...), l'emplacement de l'habitation, de l'exutoire éventuel ainsi que le sens des pentes,
- Le positionnement des éventuels puits, sources, forages environnants (sur le plan de masse ou l'extrait cadastral),
- La présence éventuelle de cavités souterraines (caves...),
- **Une étude particulière réalisée par un bureau d'étude (au minimum une étude de sol et d'infiltration),**
- Tout document jugé utile pour décrire le dispositif d'assainissement (notice technique du constructeur dans le cas d'une filière agréée).

Les renseignements demandés devront permettre au service d'émettre un avis technique sur le projet. **Un dossier complet et bien préparé raccourcira les délais de réponse.** Vous trouverez des renseignements utiles à votre démarche sur le site de la métropole (<http://tours-metropole.fr/assainissement-non-collectif-documents-reglementaires>), ainsi que sur le portail interministériel (<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>).

Le demandeur s'engage à ne réaliser l'installation qu'après réception de l'avis favorable sur le projet, conformément au projet accepté, et **à ne recouvrir l'installation qu'après avis conforme sur sa réalisation.** Le pétitionnaire devra s'acquitter du montant des contrôles à l'issue de leur réalisation. A titre d'information, pour l'exercice 2020, le coût forfaitaire de l'intervention du service assainissement de la Métropole s'élève à 90 euros hors taxe pour l'avis sur le projet et 105 euros hors taxe pour l'avis sur la réalisation. En cas de réalisation non conforme, la contre-visite sera facturée 50 euros H.T. Cette tarification est assujettie à une TVA de 10 %.

Le règlement du service de l'assainissement non collectif de la métropole est disponible sur le site internet de la métropole ou peut vous être adressé sur simple demande.

Signature du Demandeur,



FICHE DESCRIPTIVE DU DISPOSITIF

DOSSIER D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Service Public d'Assainissement Non Collectif

60, avenue Marcel Dassault - CS 30651 - 37206 Tours Cedex 3

Secrétariat SPANC Tél : 02.47.75.29.30 – Fax : .02.47.37.02.80

Mail : controle@tours-metropole.fr**LA DEMANDE EST A RETOURNER EXCLUSIVEMENT AU SPANC DE LA METROPOLE**Ce dossier concerne : une réhabilitation un permis de construire**RAPPEL POUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE****Vous devez obtenir du SPANC de la métropole un avis favorable sur votre projet d'assainissement avant de déposer votre demande de permis de construire en mairie.****Un délai d'un mois est à prendre en compte pour recevoir un avis sur votre projet****DEMANDEUR**

Civilité : Nom et Prénom :

Adresse : Commune :

Adresse des travaux : Commune :

N° de téléphone : / / / / Adresse mail :

CONCEPTEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse : Commune :

Téléphone : / / / / Fax : / / / /

INSTALLATEUR

Nom ou raison sociale :

Adresse : Commune :

Téléphone : / / / / Fax : / / / /

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX A ASSAINIRType de bâtiment : Neuf Existant **Caractéristiques :**

Maison d'habitation individuelle : Résidence principale Résidence secondaire
nbre de pièces principales*....., dontchambres nbre d'habitants

Parcelle comportant plusieurs logements ⁽¹⁾ : nbre de logements
 nbre de pièces principales* par logement

Autre type de bâtiment ⁽¹⁾ : nature de l'activité(à détailler)
 nombre d'utilisateurs(à détailler)

Pièce principale (définition selon le code de la construction et de l'habitation): pièce sèche destinée au séjour ou au sommeil, d'une surface minimale de 7 m², et munie d'un ouvrant vers l'extérieur (sont exclus les pièces de service telles que cuisines, SDB, WC, lingerie, ...).*

(1) : Etude de conception de filière réalisée par un bureau d'étude obligatoire à joindre à la demande

DISPOSITIF DE TRAITEMENT :

FILIERES NON DRAINEES

(Terrain et/ou sous-sol «perméable»)

Tranchées d'épandage :

Longueur totale de drain m
 Longueur de chaque tranchée m
 Largeur de tranchée cm
 Profondeur de tranchée cm

Terrain plat Terrain en pente

Lit d'épandage :

Surface m²
 Profondeur de fouille cm
 Largeur m
 Nombre de drains

Filtre à sable vertical non drainé :

Surface m²
 Profondeur de fouille cm
 Largeur m
 Epaisseur de sable cm

Terre d'infiltration :

Surface au sommet m²
 Surface à la base m²
 Largeur de répartition m
 Epaisseur de sable cm

FILIERES DRAINEES

(Terrain «imperméable»)

Filtre à sable horizontal drainé :

Surface m²
 Profondeur de fouille cm
 Largeur m
 Epaisseur de matériaux cm

Filtre à sable vertical drainé :

Surface m²
 Profondeur de fouille cm
 Largeur m
 Epaisseur de matériaux cm

Filtre à massif de zéolite :

Surface m²
 Profondeur de fouille cm
 Epaisseur de matériaux cm

Filière agréée (microstation, filtre compact filtre planté):

Dénomination commerciale :
 Capacité de traitement (en EH) :
 Numéro d'agrément :

Joindre la notice technique de la filière envisagée

- Evacuation** : Fossé privé
 Fossé communal
 Réseau pluvial
 Cours d'eau
 Zone d'infiltration (**à dimensionner obligatoirement par un bureau d'étude**)
 Autres

i **Obtenir l'accord du gestionnaire du milieu récepteur avant tous travaux**

Dispositif de relèvement :

Oui Non

type de poste (marque, nature des matériaux, références) :

volume du poste : litres nombre de pompe :

implantation : amont du prétraitement (**alimentation de la fosse**)

amont du traitement (**alimentation du dispositif d'épandage**)

aval du traitement (**rejet vers exutoire**)

Fait à le / / Signature du demandeur,

Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD)

Vos informations font l'objet d'un traitement informatisé réservé à l'usage exclusif de Tours Métropole Val de Loire. Le service assainissement de Tours Métropole Val de Loire s'engage conformément à la nouvelle réglementation en vigueur à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles et de ne pas utiliser vos données à d'autres fins qu'au suivi et au contrôle des dispositifs d'assainissement non collectifs. La durée du traitement est de 10 années. Pour exercer votre droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, veuillez contacter notre délégué à la protection des données (donneespersonnelles@tours-metropole.fr).